

Date de transmission de l'acte: 23/02/2026

Date de reception de l'AR: 23/02/2026

089-218900041-AR_003_2026-AR

République Française

Département : YONNE

Arrondissement : Avallon

AI SY SUR ARMANÇON - Commune

Date de l'arrêté :
23/02/2026

Objet :
Arrêté portant permis de stationner (travaux)

ARRÊTÉ

N° AR_003_2026

portant Arrêté portant permis de stationner (travaux)

Arrêté portant permis de stationnement (travaux)

Le maire de la commune d'AI SY SUR ARMANÇON

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise SAS FRABAT, M. FRAIEM DAVID gérant, 10 Avenue de Gravelle 94220 Charenton en date du 20 février, qui souhaite effectuer des travaux (réfection complète de la toiture à l'identique avec la pose d'un échafaudage,) en occupant temporairement le domaine public 18 Rue Marthe Saillard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1er : Du 09 au 20 mars 2026, L'Entreprise SAS FRABAT, M. FRAIEM David gérant, est autorisé à procéder à la réfection complète de la toiture à l'identique au 18 Rue Marthe Saillard.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront la disposition suivante :
- occupation du sol : installation d'un échafaudage conforme .

Article 3 : La signalisation règlementaire sera mise en place sous la responsabilité de l'entreprise SAS FRABAT.

Article 4 : M. FRAIEM David, gérant de l'entreprise FRABAT, occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AR_003_2026

Notification sera faite à l'intéressé.

Date de transmission de l'acte: 23/02/2026

Date de reception de l'AR: 23/02/2026

089-218900041-AR_003_2026-AR

AGEDI

Fait à AISY-SUR-ARMANCON, le 23 février 2026

